

**PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT**

**ANNONCES LEGALES DANS LES JOURNAUX  
DU VENDREDI 15 MARS 2019**

**MIDI LIBRE et L'INDEPENDANT**

re tous  
s, renfor-  
tissement.  
i.  
s résultat.  
07.05

teur, spécia-  
sentimentaux  
réalise ses  
ents sujets :

ité.

ox.

es dangers.  
ntéle.

té.

à malchance

nt.

in cabinet,  
micile sur  
ande.  
ous assister  
dance.

400039  
8 22 53

**NOE  
UM**

etour

r, santé,  
ance.

erences  
satisfait

50cm/40cm/30cm. Livraison gratuite. 04.68.73.98.95 / 06.15.02.26.08. (S.508597390)

place hébergement dispo, pour personnes âgées ou handicap. 06.10.27.67.84 / 06.26.89.72.99.

**ANNONCES  
OFFICIELLES ET LEGALES**

Midi libre et Midi libre Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral.  
Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,16 € ht pour 40 signes ou espaces ou 1,82 € ht le mm/col.  
Contact : Midimédia Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020 -  
Fax 04.67.07.69.39 - Courriel : annonces.legales@midilibre.com

**AVIS  
PUBLICS**

**Avis administratif**



**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC  
Projet de Plan de Prévention du Bruit  
dans l'Environnement (PPBE)**

Par application de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, la commune de NARBONNE est chargée d'établir un PPBE concernant les infrastructures routières communales écouant plus de 8.200 véhicules par jour.  
Le projet de PPBE de NARBONNE sera soumis à la consultation du public pendant une période de deux mois, du 1er avril au 1er juin 2019.  
Durant cette période, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et présenter ses observations éventuelles sur un registre ouvert à l'accueil des Services Techniques Municipaux, 10 quai Dillon, aux jours et heures d'ouverture au public.  
Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville : www.mairie-narbonne.fr  
Les observations pourront être adressées également par écrit à l'adresse suivante : Mairie de NARBONNE - DGST / PPBE - Place de l'Hôtel de Ville - BP 823 - 11108 NARBONNE CEDEX  
A l'issue de cette phase de consultation et la prise en compte éventuelle des remarques formulées, le PPBE sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

forme <https://marchespublics.aude.fr>

**AVIS  
PUBLICS**

**Avis administratif**



**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC  
Projet de Plan de Prévention du Bruit  
dans l'Environnement (PPBE)**

Par application de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, la commune de NARBONNE est chargée d'établir un PPBE concernant les infrastructures routières communales écouant plus de 8.200 véhicules par jour.  
Le projet de PPBE de NARBONNE sera soumis à la consultation du public pendant une période de deux mois, du 1er avril au 1er juin 2019.  
Durant cette période, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et présenter ses observations éventuelles sur un registre ouvert à l'accueil des Services Techniques Municipaux, 10 quai Dillon, aux jours et heures d'ouverture au public.  
Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville : www.mairie-narbonne.fr  
Les observations pourront être adressées également par écrit à l'adresse suivante : Mairie de NARBONNE - DGST / PPBE - Place de l'Hôtel de Ville - BP 823 - 11108 NARBONNE CEDEX  
A l'issue de cette phase de consultation et la prise en compte éventuelle des remarques formulées, le PPBE sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

**• Annonces légales • Appels d'offres  
• Enchères immobilières  
• Avis d'adjudication**

**TOUTS LES JOURS UNE RUBRIQUE**

Pendant la consultation, l'état de l'environnement sera évalué en sa qualité :

- en version pdf
- heures d'ouverture
- sur le site internet [aude.gouv.fr/](http://aude.gouv.fr/)
- et projets d'activités publiques
- Le photovoltaïque
- gratuitement
- et heures d'ouverture

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et présenter ses observations éventuelles sur un registre ouvert à l'accueil des Services Techniques Municipaux, 10 quai Dillon, aux jours et heures d'ouverture au public.

Les observations pourront être adressées également par écrit à l'adresse suivante : Mairie de NARBONNE - DGST / PPBE - Place de l'Hôtel de Ville - BP 823 - 11108 NARBONNE CEDEX

A l'issue de cette phase de consultation et la prise en compte éventuelle des remarques formulées, le PPBE sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

en mairie

- à la préfecture
- l'appui territorial
- sur rendez-vous

Le rapport de l'enquête sera disponible :

- en mairie
- à la préfecture
- l'appui territorial
- sur rendez-vous

Le photovoltaïque

La personne chargée de l'enquête est :

Toutes les informations sont disponibles à :

Mr Jean-Claude Centre d'affaires  
04.67.62.0